



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

LE PRÉFET,

Orléans, le 27 MARS 2012

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

RECONSTRUCTION DU COLLÈGE DE FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS (45) DOSSIER DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

1. Contexte et présentation du projet

Le projet de reconstruction sur un site voisin du collège de la commune de Ferrières-en-Gâtinais, actuellement en sur-effectif, vise à en agrandir la capacité de 375 élèves à l'origine à 700 élèves. Il s'étend sur une superficie de 3,8 ha environ et est situé plus à l'est du site actuel, le long de la RD 33 (avenue de Verdun) en limite de l'urbanisation actuelle. Les terrains sont occupés en majeure partie par des terres agricoles cultivées, classées en zone à urbaniser au plan local d'urbanisme (PLU). Les autres parcelles sont occupées par trois pavillons avec jardin qu'il est prévu de déconstruire.

La procédure de DUP est nécessitée afin d'acquérir la maîtrise foncière des terrains.

Le projet prévoit outre l'aménagement du collège (bâtiments d'enseignement et administratifs, cours, aires sportives, parkings et logement de fonction), l'aménagement de l'avenue de Verdun sur 300 m y compris les carrefours et la réalisation d'un cheminement piéton, ainsi que des aménagements paysagers.

Le présent avis est rendu sur la base du dossier de DUP et notamment de l'étude d'impact de février 2012.

L'avis de l'autorité environnementale porte sur la qualité de cette étude et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il ne préjuge en rien de son opportunité.

2. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls ceux qualifiés de forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Au vu de la nature et de la localisation du projet, les principaux enjeux environnementaux s'articulent autour :

- de la consommation des espaces agricoles,
- des paysages.

3. Qualité de l'étude d'impact

3.1. Justification et description du projet

Le projet est clairement justifié par le manque de capacité actuelle du collège et l'absence de disponibilité foncière à proximité immédiate, nécessitant sa reconstruction sur un autre site.

La localisation du projet a été prévue dans le PLU, par le biais d'un emplacement réservé, au sein d'une zone d'extension de l'urbanisation.

L'étude présente les différents scénarios d'implantation envisagés qui font l'objet d'une analyse comparative, synthétisée dans un tableau page 121. La légende des couleurs utilisées aurait pu avantageusement être précisée.

Aucun élément n'est donné sur les impacts du projet sur la pérennité de la ou des exploitation(s) agricole(s) concernée(s).

Le projet choisi nécessite l'acquisition des parcelles construites, engendrant la destruction de trois pavillons, et de parcelles agricoles cultivées.

Le choix final est basé essentiellement sur des critères de sécurité et de lisibilité des accès ainsi que de requalification de l'avenue de Verdun.

Le dossier ne fait pas apparaître clairement que le projet retenu ne correspond pas, notamment en terme d'accès, aux orientations d'aménagement définies dans le PLU, rappelées page 86. Ce point mériterait d'être clarifié notamment en mentionnant si le document d'urbanisme devra faire l'objet d'une mise en compatibilité.

La description du projet permet de correctement appréhender ses différentes composantes à ce stade du dossier : bâtiments prévus avec un principe de R+1 pour le bâtiment principal, annexes, logement de fonction, différents espaces extérieurs, aires de stationnement, accès... Ces informations, synthétisées sur le schéma d'aménagement, restent assez générales et seront forcément amenées à être précisées aux phases ultérieures d'avancement du projet, particulièrement pour le dossier de permis de construire.

3.2. Description de l'état initial, des effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs importants et si possible, y remédier : :

- ***Enjeu « consommation des espaces agricoles » :***

L'état initial ne donne aucune information sur la qualité agronomique du sol pour la partie du site actuellement cultivée.

L'étude ne comporte pas d'information et d'analyse permettant de démontrer si l'utilisation de l'espace a été optimisée : ratios pouvant exister sur la surface nécessaire par élève, pour les bâtiments et les aires extérieures, indication et justification des surfaces de parkings prévues,... Il apparaît sur le plan page 96 que le gymnase actuel, qui continuera à être utilisé, comprend un plateau sportif extérieur. Il n'est pas explicité pourquoi un nouveau plateau sportif est prévu sur le site.

Par ailleurs, le projet comprenant l'expropriation de trois pavillons, les espaces nécessaires au relogement devraient être considérés comme un effet indirect du projet sur la consommation d'espace et donc être pris en compte dans cette analyse.

Ainsi, l'autorité environnementale ne peut se prononcer de manière complète sur la bonne prise en compte par le projet de l'enjeu de limitation de la consommation d'espace.

- ***Enjeu « Paysages »***

L'état initial met correctement en avant la forte visibilité du site, localisé dans un espace très ouvert, en bordure ouest du plateau, en limite de l'urbanisation.

La localisation du site le long de la RD 33, en entrée de ville, est également relevée comme un enjeu important, en considérant que le projet aura un effet « vitrine ».

Il est utilement souligné que l'environnement proche est déjà en cours de modification du fait du développement de l'urbanisation de part et d'autre du projet.

Les mesures d'insertion paysagères sont décrites de manière succincte et ne font l'objet d'aucun photomontage : végétalisation prévue dont « coulée verte » au nord pour séparer le projet de la zone d'activités, localisation et orientation des différents bâtiments explicitées. Il est indiqué que l'architecture du collège devra soit s'insérer dans l'identité locale soit être innovante, sans autre indication.

Les éléments fournis à ce stade sont en ce sens trop limités pour permettre à l'autorité environnementale de se prononcer sur la bonne intégration paysagère du projet.

4. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet

4.1. L'eau :

A ce stade d'avancement du projet, les contraintes liées à la gestion de l'eau et en particulier des eaux pluviales, sont correctement identifiées. Les principes de gestion définis pour limiter les risques de pollution, y compris en phase chantier, sont cohérents avec ces contraintes. Il est utilement indiqué que le dimensionnement des ouvrages prévus sera précisé par la suite dans le dossier « Loi sur l'eau ».

4.2. La faune, la flore et les milieux naturels :

Le faible intérêt du site en terme de biodiversité est souligné. Il est, avec raison, reconnu dans l'étude que les périodes de relevé pour la faune et surtout pour la flore ne sont pas les plus

favorables (octobre 2009 et janvier 2012) mais il est montré que compte tenu des milieux rencontrés, l'absence d'observation d'espèce protégée est pertinente.

Le projet prévoit une végétalisation du site – zones engazonnées, plantations d'arbres et d'arbustes adaptés aux conditions du milieu – en précisant que celle-ci favorisera la biodiversité sur le site. Il est précisé que l'entretien de cette végétation fera l'objet d'une gestion différenciée, de la pratique d'une taille douce et s'accompagnera d'une limitation des traitements phytosanitaires.

Il n'est pas explicité pourquoi un engagement sur une gestion sans produits phytosanitaires, gestion plus favorable à la biodiversité, à la qualité de l'eau, et à la santé (présence d'une population sensible, les collégiens, sur le site), n'a pas été pris.

4.3. Les déplacements :

Le dossier démontre la volonté de développer les modes de déplacements doux afin de limiter le recours à la voiture, en faveur notamment d'une meilleure qualité de l'air :

- le développement d'une liaison douce pour relier le nouvel équipement au gymnase existant et par la même au centre ville est prévu ;
- la sécurisation des cheminements et des accès piétons est également un point d'attention fort dans la définition des accès au projet.

4.4. La performance énergétique et les énergies renouvelables

Il est indiqué page 149 que le collège sera équipé pour la production d'énergies renouvelables, « ce qui doit permettre de réduire les consommations énergétiques ». Il convient de clarifier cette rédaction : les énergies renouvelables ne permettent pas de réduire les consommations énergétiques mais de substituer des sources d'énergie renouvelables aux sources fossiles notamment qui ne le sont pas. Les sources d'énergie renouvelables possibles sont citées entre parenthèses, (solaire pour la production d'eau chaude, biomasse, géothermie, ...) sans préciser si la faisabilité de leur utilisation sur le site a déjà fait l'objet d'une étude.

En revanche, il est correctement explicité page 133 que les bâtiments devront intégrer des exigences fortes de performance énergétique afin de limiter les consommations et donc la pollution de l'air.

Il est à noter que l'intention est bonne mais devra être précisée dans les phases ultérieures du dossier. Il aurait pu être également rappelé que ces objectifs de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables répondent aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

4.5. Les aspects « déconstruction »:

L'autorité environnementale regrette que la question des déchets de démolition (volume, évacuation, traitement et recyclage ...) ne soit pas abordée dans l'étude, compte tenu de la destruction des pavillons et des jardins engendrée par le projet. Cet aspect devra être traité dans la suite du dossier.

Il aurait en outre pu être indiqué quel devenir est envisagé pour le collège actuel et les impacts prévisibles notamment en terme de déchets si des déconstructions sont nécessaires.

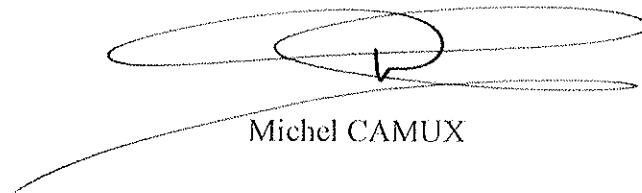
5. Résumé non technique

Le résumé non technique fait l'objet d'une présentation claire. Il reprend correctement et de manière synthétique l'ensemble des éléments abordés dans l'étude permettant une bonne appréhension du projet.

6. Conclusion

Excepté sur les aspects de consommation de l'espace, l'étude d'impact comporte, à ce stade d'avancement du dossier, des éléments de diagnostic et d'analyse correctement détaillés sur les autres thématiques environnementales.

La bonne prise en compte de l'environnement par le projet au regard des enjeux liés au paysage, à la lutte contre le changement climatique et à l'eau ne peut pas être appréciée finement par l'autorité environnementale en raison du caractère trop général des informations fournies, qui nécessiteront d'être précisées lors des phases ultérieures du dossier.



Michel CAMUX

Annexe : Identification des enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis à vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis à vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particuliers les espèces remarquables dont les espèces protégées)	L	+	Périodes d'observation très peu appropriées (reconnu dans le dossier) néanmoins il est montré, compte tenu du type de milieux que l'absence d'observation d'espèce protégée est pertinente.
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (N2000), les zones humides	L	+	Périmètre hors de toute zone de protection. Référence erronée à la ZNIEFF de la Cléry, non maintenue dans la 2 ^{ème} génération de ZNIEFF. Sites Natura 2000 les plus proches non impactés par le projet.
Connectivité biologique (trame verte et bleue)	L	+	Zone limitrophe de l'urbanisation et coupures formées par RD 32 et RD33. Déplacements possibles de la faune plus à l'est.
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité Prélèvements en Z.R.E.	E	+	Absence de cours d'eau sur le site. Risques de pollutions des eaux à gérer y compris en phase chantier. En particulier mesures prises pour la gestion des eaux pluviales.
Captages d'eau potable (dont captages prioritaires)	L	0	Zone hors périmètre de protection de captage.
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2)	L	+	Performance énergétique et utilisation d'énergies renouvelables prévues pour le nouveau bâtiment.
Sols (pollutions)	L	0	Pas de sol pollué répertorié sur le site.
Air (pollutions)	E	+	Pas de problème particulier de qualité de l'air. Sources de pollution liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments et à la zone d'activité proche (une entreprise réglementée au niveau de ses rejets). Incidence limitée du projet liée à l'augmentation du nombre d'élèves.
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains, ...) et technologiques	L	+	Aléa moyen pour le risque retrait et gonflement des argiles. Présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement.
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	L	+	Tri sélectif en place dans la commune, gestion et traitement assurés par le SMIRTOM. Question des déchets issus des démolitions prévues non abordée dans l'étude.
Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec corridors biologiques	L	++	Consommation de 38 000 m ² pour le projet dont la majeure partie en terres agricoles cultivées. Parcelles inscrites en zone UB du PLU avec un emplacement réservé pour un équipement scolaire.
Patrimoine architectural, historique	L	0	Zone hors périmètre monuments historiques et hors ZPPAUP.
Paysages	L	++	Projet très visible (bordure du plateau agricole et bordure de la RD33), situé en entrée de ville et en limite d'urbanisation.
Odeurs	NC		
Emissions lumineuses	NC		
Trafic routier- déplacements	E	+	Déplacement du trafic lié au collège actuel vers la RD33. Aménagements de sécurité prévus et incitation aux modes de déplacements doux et à l'utilisation des transports en commun.
Sécurité et salubrité publique	NC		
Santé	L	+	Risques limités en phase chantier en raison des mesures prises ; impacts limités liés au bruit et émissions polluantes du trafic routier.
Bruit	L	+	Bruit lié au trafic et aux élèves.
Autres à préciser (archéologie, servitudes radioélectriques, lignes, aires géographiques protégées, ...)	NC		

* Etendue du territoire impacté

E : ensemble du territoire,

L : localement,

NC : non concerné

Abs : absence d'information

** Hiérarchisation des enjeux

+++ : très fort,

++ : fort,

+ : présent mais faible,

0 : pas concerné

